

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 27 mars 2015 à 20 heures
Espace Haute Charente**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, POINT Fabrice, STRACK Patrick, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MESNIER Jean-Claude (suppléant), GAILLARD Olivier, DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MANDON Thierry, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, CHAGNAUD Danièle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, ROUSSEAU Katia, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, RIVET Bernadette (suppléante), GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

VINCENT Ingrid, procuration à CORMAU Pierre

MARTIN Alain, procuration à FOURGEAUD Jean-Claude

Absents excusés :

SUDRE Patrick, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, LALAY-ETCHEGOYHEN Florence, DE RICHEMONT Henri, RIVAUD Jean-Marie, MULALIC Nedzad, DUPIT Jacques.

Invitée Excusée :

Mme Murièle BOIREAU, Sous-Préfète de Confolens

Invités Elus excusés :

Mr Jérôme LAMBERT, Député

Présents :

Mme Dominique DECLERCQ Trésorière Saint Claud

Journalistes et correspondants de la Presse : Mesdames Julie PASQUIER, Marie Françoise CORMIER

Date de la convocation : 17 mars 2015

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du dernier CC 17/02/15
- Approbation des CA et Comptes de gestion 2014 (Général - SPANC)
- Présentation BP 2015 - BUDGET GENERAL et répartition FPIC – SPANC – (CIAS pour information)
- Vote des taux (fiscalité et TEOM)
- Vote des BP 2015 Budget Général - SPANC (*et investissements 2015*)
- FDAC 2015 Dossier de Subvention
- Projet de territoire « Piscines » - Ouverture saison - Contraintes
- Création d'une régie d'avances pour petites dépenses
- Office de tourisme de Charente Limousine –Poursuite de l'Etude par le Pays
- Création d'un site CdC Haute Charente
- Service ADS (Autorisation Droits du Sol)
- Camping des Lacs « suite pour notre collectivité »
- Tarifs Aventure Parc
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

Il est demandé à l'assemblée de supprimer de l'ordre du jour le point suivant : Création d'une régie d'avances pour petites dépenses

Approbation CR dernier CC 17/02/15

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux de la dernière réunion, le **Compte Rendu du Conseil**

Communautaire du 17/02/15 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation des CA et Comptes de gestion 2014 (Général - SPANC)

Le Président présente les comptes administratifs Budget Général et SPANC.

Seul le CA du SPANC, identique au compte de gestion de Mme la Trésorière, peut-être approuvé les résultats étant identiques.

Le compte administratif 2014 du SPANC fait apparaître un excédent total de 32 230.26 €.

Approbation à l'unanimité par l'assemblée.

Le CA du budget général et le compte de gestion de Mme la Trésorière présentant une incohérence sur un compte de résultat ils seront tous deux présentés lors du prochain conseil communautaire.

Présentation BP 2015 - BUDGET GENERAL et répartition FPIC – SPANC –

Le Président présente à l'assemblée les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances.

Budget général Section de Fonctionnement = 6 650 991 € Section d'Investissement = 6 631 222 €

Budget SPANC Section de Fonctionnement = 196 589 € Section d'Investissement = 211 688 €

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) en indiquant qu'à ce titre nous avons perçu en 2014 une somme de 468 333 € ; le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avait opté pour la répartition dérogatoire entièrement libre.

En 2015, le montant global du FPIC passerait à plus de 600 000€ et devrait progresser dans des proportions identiques.

* Considérant : la prise en charge par notre collectivité du soutien aux communes, des formations, le lancement de l'étude confiée au groupement Landot et Associés/Nouveaux Territoires Consultants/Stratorial Finances ayant pour but :

• De définir un projet de territoire ;

• D'élaborer un Schéma Directeur de Mutualisation des Services permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de notre fonctionnement ;

• De fixer les règles d'un pacte fiscal et financier ;

* Considérant le Fonds de Concours de la Communauté de Communes au profit des communes ;

* Considérant les «différentes opérations de mutualisations» déjà mises en place au profit des communes et dont le coût est entièrement supporté par la Communauté de Communes ;

* Considérant l'article L 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant les trois modalités de répartition du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes la composant ;

le Président propose au Conseil Communautaire d'opter pour « la répartition libre de la somme attribuée au bloc communal » permise par l'article L 2336-5-II alinéa 2 du CGCT.

L'intégralité du versement bénéficiera à la Communauté de Communes.

Il précise que cette modalité de répartition libre doit être fixée par délibérations concordantes prises par les 2/3 du Conseil Communautaire et par l'ensemble des Communes membres avec retour des délibérations communales à la CCHC avant le 30 juin.

Approbation à l'unanimité des membres présents représentant 87.28 % du nombre total des délégués communautaires. **Une délibération sera prise.**

Concernant **l'aide aux communes**, les restes à réaliser dans le cadre du dispositif de la mandature précédente sont toujours disponibles pour les communes bénéficiaires.

Vote des taux (fiscalité et TEOM)

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2011, conformément au CGI, la CdC de Haute Charente doit voter les taux des taxes foncières (FB et FNB), de la taxe d'habitation (TH), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la fiscalité professionnelle de zone (FPZ).

Il propose d'appliquer en 2015 les mêmes taux d'imposition des taxes directes locales qu'en 2014 et invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau ci-dessous :

Nature Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Produit 2015 attendu
TH	2.77	2.77	618 818
TF	3.23	3.23	679 366
TFNB	11.37	11.37	153268
CFE	3.16	3.16	205 621
FPZ	20.12	20.12	31 649
		Total	1 688 722

Le Président donne lecture à l'assemblée de la base d'imposition prévisionnelle pour la TEOM 2015 et précise qu'en appliquant un taux inférieur à 2014, le produit attendu sera suffisant pour atteindre le montant de la contribution demandée par CALITOM, soit 2 735 280 € TTC pour 2015.

Afin d'obtenir le montant de cette participation due à CALITOM le taux de TEOM peut baisser de 15,36 % (taux 2014) à 14,76 %.

Le Président propose donc une diminution du taux appliqué en 2014, soit un taux pour 2015 de 14,76 % et invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau ci-dessous :

Taxe Enlèvement Ordures Ménagères		Bases imposition	Produit attendu En €
Proposition taux 2015	14.76 %	18 532 126	2 735 341

Approbation à l'unanimité des taux Fiscalité et TEOM. **Les délibérations seront prises.**

Vote des BP 2015 Budget Général - SPANC (et investissements 2015)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 46 pour, 0 contre et 2 abstentions, approuve les budgets primitifs 2015 « Budget SPANC » et « Budget Général ».

FDAC 2015 Dossier de Subvention

Jean-Pierre COMPAIN Vice-président, rappelle à l'assemblée la nouvelle organisation mise en place suite aux découpages des cantons pour 2014-2015 et selon la répartition suivante :

Pour 2014 : le canton de ex Saint Claud et la moitié du canton de Montembœuf, soit 19 communes pour 478 kms de voirie communale

Pour 2015 : le canton d'ex Chabonais, la moitié du canton de Montembœuf et Brigueuil, soit 18 communes pour 380 kms de voirie communale

Il rappelle également que la société ABAQUE a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du FDAC 2014-2015.

Pour les travaux relatifs au FDAC 2015, 561 K€ de travaux de réfection de voirie ont été récemment validés par 17 communes, sur les 18 initialement concernées. Les estimatifs avaient été quantifiés par la société ABAQUE, le maître d'œuvre.

Le Vice-président demande à l'assemblée que l'autorisation soit donnée au président pour solliciter le conseil général de la Charente pour l'octroi d'une subvention de 111 K€, soit un taux de 35 % sur un plafond de dépense subventionnable de 316 K€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Une délibération sera prise.

Projet de territoire « Piscines » - Ouverture saison - Contraintes

Sébastien LAVAUZELLE expose qu'au cours d'une prochaine réunion va être définie l'offre aquatique à l'échelle du territoire.

Les périodes d'ouverture des piscines d'été seront les mêmes que l'an passé.

Office de tourisme de Charente Limousine –Poursuite de l'Etude par le Pays

Le Président fait part à l'assemblée de l'étude du Pays de Charente Limousine concernant la création d'un office de tourisme de Charente Limousine regroupant les deux communautés de communes membres.

Le Syndicat de Pays de Charente Limousine propose aux délégués communautaires de se prononcer sur :

- La création d'un office de tourisme de Charente Limousine,
- Le transfert de la compétence « accueil, information touristique et promotion touristique » à un syndicat mixte à l'échelle de la Charente Limousine,
- Les différents statuts possibles pour l'office de tourisme de Charente Limousine.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la poursuite de cette étude devant aboutir à la création d'un office de tourisme de Charente Limousine.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec 46 voix contre et deux voix en abstention, émet un avis défavorable. **Une délibération sera prise.**

Création d'un site CdC Haute Charente

Sébastien LAVAUZELLE indique que notre collectivité devrait se doter d'un site internet. Plutôt que de confier la réalisation de cette tâche à une entreprise extérieure (estimation du coût : 5 000 / 6000 €), M. Bertrand Walter, notre technicien en informatique, va réaliser une maquette. Avis favorable de l'assemblée.

Service ADS (Autorisation Droits du Sol)

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1er juillet 2015, les services de l'Etat arrêteront l'instruction des autorisations de droits du sol (ADS) pour les communes dotées d'un POS, d'un PLU ou d'une carte communale applicable après 2014 conformément aux dispositions de l'article 134 de la loi Alur du 24 mars 2014.

Les communes concernées sont : Chasseneuil sur Bonnieure, Chabanais, Chassenon, Etagnac, Lésignac-Durand, Massignac, Saint Quentin s/Chte, Pressignac, Roumazières-Loubert, Verneuil, Mouzon.

Les communes dotées d'une carte communale antérieure à la loi peuvent bénéficier des services de l'Etat jusqu'au 31 décembre 2016.

Les communes sans document d'urbanisme, donc placées sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme), continueront de bénéficier des services instructeurs de l'Etat.

Le Pays de Charente Limousine, propose de mettre en place un service instructeur commun à même de renforcer la proximité et la qualité de l'instruction, de rationaliser et d'opérer des économies d'échelle, d'apporter une expertise approfondie ainsi qu'une assistance aux contentieux et pré contentieux éventuels.

En 2014, 1 411 actes ont été instruits sur le périmètre du Pays de Charente Limousine ce qui nécessiterait de recruter deux agents instructeurs

En effet, d'après les estimations établies par les services de l'Etat, un agent est nécessaire pour instruire 750 actes d'urbanisme par an.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et l'article L.5211-4-2 du CGCT confirment qu'il s'agit là d'un service commun rendu à chacun des maires. Il entre donc dans le cadre d'une mutualisation et non d'une compétence.

Afin de constituer l'équipe technique et procéder aux recrutements dès le mois de mai 2015, le Pays de Charente Limousine prévoit de proposer à son Comité Syndical un projet de délibération en mai 2015.

Cette décision donnera ensuite lieu à des conventionnements avec chaque commune concernée. Considérant que la commune par l'intermédiaire de son Maire possède le pouvoir de police de délivrance des actes d'urbanisme au nom de celle-ci, c'est à elle d'assumer le coût de service d'instruction d'ADS.

La commune pourrait s'acquitter de la moitié des frais engendrés par la création de ce service, l'autre moitié de ces coûts serait assumée par les communautés de communes de Haute-Charente (60%) et du Confolentais (40%) au travers d'une augmentation de leur cotisation au Syndicat de Pays.

Rappelons que les communautés de communes pourraient assumer la totalité du coût uniquement dans le cas où l'ensemble des Maires délégueraient leur pouvoir de police de délivrance.

Au regard des premières estimations réalisées, le coût de ce service peut être évalué à 100 000 € par an comprenant principalement la prise en charge des salaires des deux agents instructeurs ainsi que l'acquisition et la maintenance du logiciel nécessaire à l'instruction.

Pour notre collectivité, cette charge est estimée à 30 000 € par an.

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

Vu la proposition du Pays de Charente Limousine consistant à créer un service instructeur des ADS mutualisé,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la création par le Pays de Charente limousine d'un service instructeur des ADS mutualisé à l'échelle des communautés de communes du Confolentais et de Haute-Charente dans les conditions indiquées ci-avant,
- D'inscrire au budget primitif 2015 la participation financière correspondante supplémentaire de cotisation 2015 au syndicat de Pays de Charente Limousine,
- D'autoriser la Communauté de communes à prendre l'avis des communes concernées par le service ADS sur la délégation de pouvoir de police de délivrance des actes d'urbanisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la création par le Pays de Charente Limousine d'un service instructeur des ADS mutualisé à l'échelle des communautés de communes du Confolentais et de Haute-Charente. **Une délibération sera prise.**

Camping des Lacs « suite pour notre collectivité »

Le Président informe les délégués communautaires que le tribunal de commerce de SAINTES a prononcé, au cours de son audience du 18 décembre 2014, la liquidation judiciaire de la SARL RESIDENCE EURO CAMPING (REC) qui avait une délégation de service public (DSP) pour la gestion du Camping des Lacs.

La SCP PIMOUGUET-LEURET-DEVOS BOT désignée en qualité de liquidateur judiciaire a transmis à la CdC l'inventaire chiffré des biens appartenant à REC tout en sollicitant notre collectivité de remettre une éventuelle proposition de rachat du matériel.

Le Président informe l'assemblée que, pour avoir vu et connaître le matériel, une offre d'achat peut être faite au liquidateur, à savoir :

<u>Proposition faite au Liquidateur</u>		<u>Estimation du commissaire-priseur</u>
Reprise Matériels/Mobilier	= 8 000 €	(estimé à 16 700 €)
Reprise Mobil Home (22)	= 11 000 €	(estimé à 3 000 €*22)

	19 000 €	

Cette proposition est faite dans le but de favoriser l'ouverture du camping pour la saison 2015, et que cette dernière pourrait être envisagée en gestion directe par notre collectivité.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette offre d'achat.

Avis favorable à l'unanimité de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

Tarifs Aventure Parc

Le Président rappelle aux délégués communautaires que chaque année, il est nécessaire de valider les tarifs des sites touristiques pour permettre l'édition des différents supports (affiches, flyers...).

L'offre

Pass pitchounes :

- o 3 à 6 ans, structure gonflable + mini parcours

Pass ouistitis :

- o Dès 4 ans à moins de 1,15 m, avec un participant adulte obligatoire, parcours jaunes et bleu + pitchoun'parc

Pass kids :

- o Dès 6 ans et 1,15 m, parcours jaunes et bleu + maxi tyrolienne

Pass juniors :

- o Dès 1,30 m, parcours jaunes, bleu et vert + maxi tyrolienne

Pass ados et adultes :

- o Dès 1,45 m, tous parcours + maxi tyrolienne

Pass sensations :

- o De 40 à 100 kg, pass aventure ados/adultes + saut à l'élastique

Les tarifs (Seuls les éléments surlignés sont nouveaux)

TVA 10%

Catégories	Individuels	Réduit*	Groupes	CVL
Pass pitchounes	9€	8€	7€	6€
Pass kids et ouistitis	16€	15€	14€	11€
Pass juniors	18€	17€	16€	13€
Pass ados/adultes	22€ 23€*	20€ 21€*	19€ 20€*	17€
Pass sensations	40€	38€	35€	32€
Airbag aventure	5€	5€	5€	4€
Saut à l'élastique seul			25€	

* Tarifs 2014

Tarifs réduits* :

- o Familles : à partir de 2 parents + au moins 1 enfant
- o **- de 18 ans** et étudiants (sur présentation d'un justificatif)

Snack

TVA 5,5%

eau	1€	crèmes glacées bâton	2.50€
confiseries (kinder bueno...)	1.50€	boissons fraîches	2€
glaces à l'eau	1.50€	boissons énergisantes	3
cônes glacées	2€		

TVA 10%

sirop	0.50€	steak haché/frites	8€
café	1€	salade romaine	8.50€
thé	1.50€	salade 4 fromages	8.50€
chocolat chaud, grand café	2€	salade saumon	8.50€
salade verte	2€	salade gésiers	9€
barquette de frites	2.50€	petit aventurier	8.50€
croque-monsieur	3.50€	grand aventurier	11.50€
sandwich jambon/fromage	3.50€	sup. grand aventurier	3.50€
Cheeseburger	5.50€	maxi aventurier	15€
sandwich kébab	6€	pique-nique	10€
sandwich américain	6€	buffet froid	13€
assiette kébab	8€	glaces à la carte	5€

TVA 20%

panaché	2€	verre de vin	2€
bière	2€	1/2 carafe	5€
bière supérieure	2.50€	carafe	10€

Le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les tarifs des entrées et du snack.
Avis favorable à l'unanimité de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

Questions & Informations diverses

- ❖ Acquisition un bâtiment à Brigueuil pour le futur point d'appui médical.
- ❖ Acquisition foncière à Chasseneuil sur Bonniere « Installation Joslet » en cours.
- ❖ Etude de l'implantation de l'aire de service à Taponnat va être cofinancée par notre collectivité.
- ❖ Rond-point à l'entrée EST de Roumazières-Loubert sur la RN 141 va se réaliser, avec un financement quadripartite (Etat, Communes, Communauté de Communes, Entreprise).
- ❖ Pollution de la Bonniere à Chasseneuil sur Bonniere par les eaux de la piscine communautaire, le procureur de la république va faire part prochainement de sa décision.
- ❖ CIAS : le chantier d'insertion va prochainement déménager de Lavaud à Vilotte (Lésignac-Durand).
- ❖ Schéma de mutualisation, inscription volontaire à faire pour une meilleure organisation pour participer aux entretiens avec le cabinet spécialisé.
- ❖ Invitation aux deux inaugurations : à Roumazières-Loubert 1ère maison de Santé de Haute Charente 11/04/15 à 11h à Roumazières Loubert et Vélo Rail Train Touristique 18/04/15 à 9h.
- ❖ Déploiement du très haut débit sur notre territoire, qui sera présenté par Jean Luc ESTOURNES du conseil général le 15 avril, Michel COQ invite les élus du territoire à dire que cette proposition est inacceptable.
- ❖ Jacques MARSAC fait part à l'assemblée que le programme des formations en matière d'hygiène-sécurité à l'attention des agents techniques commencera se déroulera sur le quatrième trimestre 2015.